

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 15.10 2019

Nouvelle répartition des représentants de PSL à l'USP

À sa séance du 3 octobre 2019, le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) a pris connaissance de la nouvelle répartition des représentants de PSL à la Chambre suisse d'agriculture (CSA) et à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans (USP). Les propositions des organisations membres de PSL vont maintenant être transmises à l'USP. Les 48 délégués et les 12 représentants à la CSA seront élus lors de l'assemblée des délégués de l'USP du 21 novembre 2019.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

Les organes de l'USP se composent d'au moins 60 % de représentants des chambres cantonales d'agriculture et au maximum de 40 % de représentants des autres organisations membres. S'agissant des organisations sectorielles, le nombre de sièges est attribué sur la base de la valeur de la production commercialisée. À l'interne, PSL répartit ses sièges selon les volumes de lait commercialisés.

En tant que principale organisation sectorielle, Producteurs Suisses de Lait PSL dispose de 48 sièges de délégués sur 507, et de 12 sièges sur 111 à la CSA.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de PSL

079 285 51 01

swissmilk1'131 signes (espaces comprises); www.swissmilk.ch